



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 5 octobre 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Charles JACQUES-Y-BARON (arrivée à 20 H 58), Marie-Claude DAUVERGNE, Nathalie BEUROIS (arrivée à 20 H 46), Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Emmanuel RAT

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre ROUAH

Pouvoir : de Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Madame Patricia GUICHON

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 6 septembre 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'une question sur le transfert de compétence transports scolaires.

01 - TRANSPORTS SPECIFIQUES DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la loi Notre, la compétence Transport des Départements a été transférée aux Régions. De ce fait, la régie départementale du Jura ne pouvant plus exercer son activité pour les prestations de transports spécifiques type déplacement à la piscine, la Région envisage la création d'une SPL (Société Publique Locale) qui induit l'acquisition d'une action à 10 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion à la Société Publique Locale, valide l'acquisition d'une action à 10 € (dix euros) et autorise la signature du contrat à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Arrivée de Madame Nathalie BEUROIS à 20 H 46 – Arrivée de Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON à 20 H 58.

02 – ECLA : REVISION DES STATUTS

Dans le cadre de la Loi NOTRE du 7 août 2015 et du schéma départemental de coopération intercommunale du Jura, Monsieur le Préfet a arrêté le 14 décembre 2016 la fusion entre la Communauté d'Agglomération ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne (CCVS) au 1^{er} janvier 2017. Cet arrêté a eu les conséquences suivantes :

*l'EPCI issu de la fusion exerce de plein droit sur l'ensemble du nouveau périmètre au lieu et place des Communes membres, les compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération,

*la nouvelle Communauté d'Agglomération exerce les compétences optionnelles et supplémentaires des deux EPCI fusionnés pendant la période transitoire.

L'harmonisation des compétences optionnelles doit s'effectuer avant le 31 décembre 2017, alors que celle relative aux compétences facultatives doit s'effectuer dans un délai de 2 ans.

Dans la mesure où l'agglomération et l'ex CCVS exerçaient, avant la fusion, des compétences facultatives ou supplémentaires, il a été décidé de procéder à une révision des statuts afin d'intégrer ces compétences dans la nouvelle Communauté d'Agglomération à effet du 1^{er} janvier 2018.

Le projet de statuts, joint à la présente, doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes membres dans un délai de 3 mois après avis du Conseil Communautaire selon la règle de la majorité qualifiée, à savoir 2/3 des Conseils Municipaux qui représentent plus de la moitié de la population ou accord de la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil Communautaire d'ECLA, en date du 14 septembre 2017, a approuvé le projet de statuts.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 4 abstentions, approuve le projet de statuts de l'agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, charge le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président d'ECLA et à Monsieur le Préfet du Jura.

03 - S.J.E. – CONTRAT DE REMBLAIEMENT DU 02/01/2006

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Société COLAS NORD-EST l'a informé qu'une étude de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, réalisée sur le site de remblaiement de la carrière, a souligné la présence d'une espèce protégée (un hibou Grand-Duc) et sollicité la mise en place de prescriptions spéciales par l'instauration d'un périmètre de protection pendant la période d'exploitation du site.

Par ailleurs, la Société Jurassienne d'Entreprise ayant fusionné avec la Société COLAS NORD-EST, il convient de régulariser le transfert dudit contrat.

Après lecture du projet d'avenant et délibérations, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention, donne un avis favorable sur ces aménagements et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de remblaiement du 2 janvier 2006.

04 – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ

En raison de l'arrivée au terme des quatre ans du contrat actuel souscrit avec TOTAL GAZ, Monsieur BUCHAILLAT présente les différentes propositions de ENGIE, TOTAL et Groupement d'achat du SIDEC. Après étude des devis et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au Groupement d'achat du SIDEC pour la fourniture du gaz et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

05 – ECLAIRAGE PUBLIC

Mme CHASSOT fait le point sur la question de l'extinction de l'éclairage public. Lors de la réunion du conseil municipal du 6/12/2016, l'entreprise FAVIER avait été choisie pour la pose de sept horloges pour un montant de 3 528 € TTC auquel il convient de rajouter la pose d'un coffret d'alimentation pour un coût de 850.80 € TTC soit un total de 4 378.80 € TTC. Le devis des travaux du SIDEC s'élevant à 5 600 € TTC, la subvention escomptée était de 2 800 €. Cependant, avec une extinction de 23 H à 5 H soit 6 H par nuit, le montant est évalué à 2 700 € d'économie. De ce fait, la dépense étant équivalente à la proposition du SIDEC, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas retenir leur offre et demande que les travaux soient mis en œuvre rapidement pour extinction le plus rapidement possible.

06 – VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de terrains communaux en provenance de La Maison pour Tous, filiale coopérative du groupe OPH du Jura, en prévision de la réalisation d'un lotissement. Il s'agit d'un ensemble de parcelles sises « En Drésia » cadastrées AD 194-195 pour une superficie totale de 6048 m2.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité, donne un accord de principe et demande l'inscription d'une clause de retour à la commune en cas de non-exécution de l'opération.

07 – MAIRIE – PROJET DE REAMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30/05/2017, avait sollicité le Cabinet BALDUINI, l'atelier ZOU et le C.A.U.E. pour une proposition d'étude de la restructuration de la mairie et de l'espace urbain à proximité. Il présente les trois projets qui seront mis à l'étude de la Commission Communale des bâtiments.

08 – RD 158 / PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, avait sollicité le bureau d'études d'E.C.L.A. pour un projet d'aménagement dans le but d'assurer la continuité des pistes cyclables et piétonnes et de ralentir la vitesse entre le rond-point de Chantran et celui à proximité de United-Caps. Monsieur le Maire présente l'esquisse. Ce projet sera soumis à l'étude de la Commission Communale de la voirie.

09 – REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas offert aux anciens, d'un montant de 28 €, avait été décidé lors de la réunion du 30 mai 2017. Les invités, pour 2017, sont les personnes nées en 1945 et avant. En cas d'indisponibilité pour raison de santé, un colis d'une valeur de 25 € leur sera porté.

10 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Maison de retraite la Châtelaine de Montmorot : Monsieur le Maire fait part des concertations en cours entre les Maires des communes adhérentes au C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et le CCAS de Lons-le-Saunier.

11- INFORMATIONS DIVERSES :

- Les alarmes de la salle des fêtes sont installées conformément aux prescriptions de la Commission de Sécurité de la Préfecture
- Le nouvel ascenseur de la salle des fêtes est opérationnel. Il reste à installer une ligne téléphonique pour les appels de secours depuis l'intérieur de l'ascenseur, pour lequel le Conseil Municipal donne son accord. Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de maintenance de l'élévateur vertical.
- Aménagement du cheminement piétonnier à proximité de l'Agence Postale Communale : au préalable des travaux, la Commission Communale de la voirie a consulté le service des routes du Département en ce qui concerne le mur de soutènement de la RD 1083 situé à proximité des travaux prévus, propriété du Département. Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de cette rencontre, dressé par les services départementaux, où il ressort que la commune doit fournir un plan des profils en long et en travers de l'état existant, et des travaux à réaliser. Monsieur MICARD a élaboré ces documents qui seront envoyés aux services concernés. Les travaux d'aménagement d'accès à la passerelle sont reportés courant été 2018.

Fin de la séance à 22 H 55

Secrétaire de séance : Madame Patricia GUICHON

Le Maire, François